

DECISION N° D-2024-006

REGION DE L'ILE DE FRANCE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine de la ville de Carrières-sur-Seine,

Considérant les possibilités de financement de ce projet de la part de la Région Ile de France,

Considérant que ce dispositif d'aide Régional est calculé sur la base du coût HT pour l'achat et la pose de caméras sur l'espace public, d'écrans de contrôle et pour le raccordement aux bâtiments de supervision à hauteur de 30%.

DÉCIDE

Article 1 : **D'AUTORISER le Maire** à solliciter une subvention auprès la Région Ile de France au titre du soutien à l'équipement en vidéoprotection.

- Installation de 16 caméras pour un montant total de 327,922€ HT dont 98,377€ HT subventionnable par la Région Ile de France.

Article 2 : **DE FINANCER** l'opération de la manière suivante :

- Part communale : 80 545€ HT
- Part Région Ile de France: 98 377€ HT
- Part FIPD : 149 000€ HT

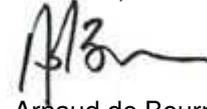
Article 3 : **DIT** que le Maire peut solliciter tout financement et signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-avant visée ;

Article 4 : **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget 2024, section investissement.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 26/01/2024



Le Maire,



Arnaud de Bourrousse